

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 3 AVRIL 2024 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. SCHEIFF Yanik,

Excusés :

Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. GALABERT Vivian.

Absents :

M. JEANNE Vincent.
M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Madame ALBERTI-DEFFIS a été désignée secrétaire de séance.

2024.16 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023.

VOTE : 24 Pour.

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Le Compte de Gestion dressé chaque année par le Comptable public, doit être arrêté par le Conseil Municipal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le réalisé de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II. Considérants et références juridiques :

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- De bien vouloir vous prononcer sur le Compte de Gestion 2023 dont vous trouverez les résultats budgétaires pour l'exercice 2023 **en ANNEXE 2**.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

COMPTE DE GESTION 2023 : Compte tenu du volume important du Compte de Gestion 2023, il pourra vous être communiqué par mail sur demande et sera également consultable en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du service financier.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

APPROUVE le Compte de Gestion 2023, dressé par le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 10 avril 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY



La secrétaire de séance,
Véronique ALBERTI-DEFFIS